

Demande déposée le 17/11/2021

N° PC 027 358 21 F008

Par :	MONSIEUR ARNAUD JONATHAN
Demeurant à :	4 RUE GRANDE 6 bis rue Grande 27930 ST VIGOR
Sur un terrain sis :	RUE DE L'ANCIENNE ABBAYE à : JOUY SUR EURE 358 AC 311, 358 AC 312
Nature des Travaux :	Construction d'une maison individuelle avec garage

Surface de plancher créée :
175,8 m²

Surface taxable créée :
207,59 m²

Destination : Habitation

Le Maire de la commune de JOUY SUR EURE ;

- Vu** la demande de permis de construire susvisée ;
- Vu** le Code du Patrimoine, notamment ses articles L.621-30 et suivants ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;
- Vu** l'avis de dépôt affiché en mairie le 17/11/2021 prévu à l'article R 423-6 et conformément à l'article R 424-5 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu** les articles L 331-1 et suivants et R 331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/03/2014 ;
- Vu** le Permis d'Aménager N° PA 027 35818I0004 accordé le 16/03/2019 ;
- Vu** la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux en date du 04/09/2019 ;
- Vu** l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure en date du 26/11/2021

:::ARRETE:::

Article 1 : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée et représentant une surface de plancher de 175,8 mètres carrés.

Observation : Le pétitionnaire est informé qu'il pourra être redevable d'une taxe au titre de la Taxe d'Aménagement (T.A.) qui comprend une part communale et une part Départementale conformément aux articles L 331-3 et R 331-3 du Code de l'Urbanisme
- Les particuliers et les entreprises ayant l'intention de réaliser des travaux sont dans l'obligation d'adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) aux exploitants des réseaux susceptibles de se trouver à proximité du chantier.

Pour obtenir la liste des exploitants de réseaux présents sur la commune siège des travaux ainsi que leurs coordonnées : consulter le site « www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr ».

POUR RAPPEL : La défense incendie est de la compétence du Maire conformément à l'article L 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dossier complet + 3 DAACT +
3 DOC adressé au pétitionnaire
le 07/01/2022

Dossier complet envoyé à la
Préfecture le 07/01/2022

Affiché en mairie le : 06/01/2022

Fait à : JOUY SUR EURE, le 06/01/2022
Le Maire,


Philippe ALLAIN

